



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 septembre 2026

DATE DE CONVOCATION
18 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Jacqueline DALLA TORRE, M. Sébastien DONET, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Dominique XOLIN), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT (pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU), M. Olivier GAUTHRON (arrivé à 18h50), M. Simon GEVREY (pouvoir de M. Jérôme MASSON), Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, Mme Aline GRANDJEAN (pouvoir de M. Laurent POST), M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, Mme Sarah ROUILLON, Mme Marie-Jo TROUSSEL.

Étaient absents : M. Benjamin BONIN, Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h50), M. Denis JORAND (suppléant de M. Emmanuel PONTILLO), M. Jérôme MASSON (pouvoir à M. Simon GEVREY), M. Martial PARIZOT (pouvoir à Mme Bernadette BERGER), M. Emmanuel PONTILLO, M. Sylvain PORCHEROT, M. Laurent POST (pouvoir à Mme Aline GRANDJEAN), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à Mme Françoise GAUTHEROT), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux finances, aux ressources humaines.

Membres en exercice	45	Délibération n°24/09/2026/03
Présents	36	Objet : Promesse de vente d'une parcelle de 1 214 m ² ,
Pouvoirs	06	désignée Lot n °4, située en Zone d'Activités
Votants	42	Économiques « La Corvée aux Moines II », à Aiserey, à la
		Société Civile Immobilière (SCI) « Les 2R »

Monsieur Raphael Ganier, gérant de la SCI « les 2R », domiciliée 17 Ter Rue aux Sœurs, à Izeure (21110), a manifesté son intérêt d'acquérir un nouveau terrain sur le site de l'extension de la ZAE « La Corvée aux Moines » à Aiserey. Pour mémoire, le lot n° 5 (Garage Peugeot) est propriété de la SCI « Les 2R ».

Par courrier en date du 2 juillet 2026, Monsieur Raphael Ganier a adressé une proposition d'acquérir le lot n°4 cadastré ZM 416 (plan de division annexé aux présentes), d'une superficie de 1 214 m², au prix de commercialisation proposé, soit 50,00 €/m² (cinquante euros) hors taxe et hors frais de notaire, soit pour un montant total de 60 700,00 € HT (Soixante mille sept cents euros).

Il est précisé qu'un avis sollicité par les services de la Communauté de Communes auprès du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Côte-d'Or, en date du 3 août 2026, fixe la valeur vénale de la parcelle à 60 700,00 € HT (Soixante mille sept cents euros).

Son projet consiste en l'implantation d'un local destiné à la location de cellules permettant d'accueillir de nouvelles activités.

Monsieur Raphael Ganier a été informé que seules des activités peu consommatrices en eau pouvaient être accueillies sur cette ZAE et que la location des locaux devait être réservée à des artisans, afin de favoriser ou de conforter l'activité économique artisanale du territoire, et non être destinée uniquement au stockage ou à des activités logistiques.

Il est également précisé que la vente aura lieu sous conditions suspensives d'obtention par l'acquéreur d'un prêt permettant le financement de l'opération et d'un permis de construire autorisant la construction de son bâtiment.

Considérant les éléments précités,

Considérant le projet de vente annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la 2^{ème} Commission « Développement économique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » qui s'est réunie le 1^{er} septembre 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la promesse de vente par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la SCI « Les 2R », domiciliée 17 Ter Rue aux Sœurs à Izeure, d'une parcelle de terrain désignée « lot n°4 » et cadastrée ZM 416 (plan de division annexé aux présentes), d'une superficie de 1 214 m² située en ZAE « La Corvée aux Moines II », à Aiserey, au prix de 60 700,00 € HT (Soixante mille sept cents euros) hors taxes et hors frais de notaire,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 24 septembre 2026

Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA

Date de signature : 29/09/2026

Qualité : Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER